

Direction :
De Nolf Christelle



L'Orée du Bois

Standard :
056/58.59.00
Fax 056/ 58.58.00

La Clairière

Standard :
056/58.53.00
Fax 056/ 58.56.00

Chers Aînés, Chères Familles,

Soyez les bienvenus, dans notre institution L'Orée du Bois - Résidence La Clairière, maison du groupe ARMONEA.

Armonéa a pour mission de proposer un hébergement de qualité, d'offrir des soins et des services aux personnes âgées en respectant leur autonomie, leurs besoins individuels et leurs souhaits.

La maison de repos « L'Orée du Bois » accueille des personnes âgées de plus de 60 ans valides - semi-valides - grabataires.

(Dérogation possible pour les moins de 60 ans)

Nous disposons de chambres individuelles avec wc ou avec wc+douche et des chambres à 2 lits. Nous disposons également de pavillons adaptés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, et 3 chambres de convalescence.

La résidence « La Clairière » dispose d'appartements de type résidences-services pour personnes âgées de plus de 60 ans ; ainsi que des chambres individuelles de maison de repos.

Notre institution essaie à travers tous ces services de répondre à l'autonomie de chacun et à son évolution. Sachez que chacun, s'efforcera de vous accompagner au mieux dans notre établissement.

Les valeurs de notre groupe sont la qualité, le respect, l'engagement et l'innovation.

Les personnes de contact sont :

Directrice : Christelle De Nolf

Responsable des soins : Katia Milleville

Responsable hôtelière : Valérie Sieuw

L'administration

Horaires d'ouverture : 8h30-16h30

Lors de l'admission, un dossier administratif sera ouvert ensemble. Nous vous solliciterons de nous présenter divers documents, notamment une pièce d'identité en cours de validité ; vos références mutuelles pour les ressortissants belges ou les références de la sécurité sociale (CARTE EUROPÉENNE ou E121) pour les ressortissants français ; le dernier relevé des impôts; ainsi que le livret de famille...

Le Logement

Toutes nos chambres sont meublées d'un lit médicalisé, d'un fauteuil, d'une table de chevet, d'une table, d'une chaise, d'une garde-robe, d'un meuble TV. La chambre comprend comme équipement un accès à la télédistribution, un téléphone, un système appel infirmière.

Nos résidences-services comportent un living meublé ou non avec kitchenette composée de meuble de cuisine, frigo, cuisinière électrique, d'un micro-onde, d'un évier, d'une chambre, pouvant accueillir deux personnes, meublée ou non ; d'un WC surélevé et séparé ; et d'une salle de bains comprenant un lavabo et une douche. Ces appartements comportent une porte individuelle sur l'extérieur, des persiennes électriques aux fenêtres, une sonnette, une boîte aux lettres, et une porte arrière donnant accès à un couloir intérieur permettant d'accéder partout dans le complexe de La Clairière, notamment au salon de coiffure, à la salle de kinésithérapie, à la salle restaurant... Tous ces appartements sont équipés de système d'appel infirmière, d'une pré installation télévision et téléphone. La consommation d'électricité, d'eau et de chauffage est comprise dans le prix de séjour.

Un état des lieux sera effectué à votre admission.

Les repas

Les repas sont servis à 07.00 heures – 12.00 heures et 17.30 heures. Ils sont équilibrés et adaptés à vos besoins, notamment en cas de régime alimentaire, d'alimentation protéinée, de repas végétarien, de diabète,....

Un repas chaud vous est servi le midi.

Les boissons et le repas du soir sont au choix.

Le menu est affiché pour deux semaines.

L'eau est à votre disposition et gratuite ainsi que le café.

Accompagnement aux repas

Le résident peut être accompagné de sa famille pour le repas moyennant une réservation dans les délais prévus par la direction et une participation financière.

Les soins

Une équipe pluridisciplinaire encadre le résident dans les actes de la vie journalière.

Tout notre personnel soignant et hôtelier est diplômé et qualifié.

Votre médecin traitant est déterminé par votre libre choix.

La Coiffure

Une coiffeuse indépendante passe une fois par semaine dans notre institution :

- 🕒 A la maison de repos « L'Orée du bois » : le mardi et le mercredi
- 🕒 A la résidence « La Clairière » : le jeudi matin.

Le culte

L'institution respecte les convictions religieuses de chacun de ses résidents.

Chaque résident peut recevoir le représentant du culte de son choix.

Une messe catholique ou un office de prière est célébré une fois par mois.

L'incontinence

L'incontinence est comprise dans les prix.

Le Téléphone

Le téléphone est installé et en fonction dans chaque chambre ou appartement

Les frais de Téléphone sont facturés par unités de temps utilisées (calcul par unité de temps définie par Belgacom).

Les Loisirs

Chaque mois, une gazette relatant la vie de l'institution vous sera remise dans votre chambre.

La télévision ou une radio est autorisée dans la chambre du résident. Le résident doit veiller à ne pas incommoder les autres résidents par un débit sonore excessif de ces appareils.

Le raccordement à la télédistribution est possible moyennant un supplément mensuel de **9,00 €**.

Le résident a la possibilité de louer une Télévision et le raccordement à la télédistribution dans notre institution moyennant un supplément mensuel de **22,00 €**.

A l'entrée de l'institution, le programme des animations de la semaine est clairement indiqué.

Chaque après-midi de la semaine, des animations sont prévues pour tous ; les valides, semi-valides et grabataires et ceci dans une optique d'ouverture et de communication.

Le Courrier

Le courrier est distribué chaque jour en chambre ou mis dans la boîte aux lettres individuelle réservée à cet effet près du bureau d'accueil dans le cas où un membre de la famille gérerait le courrier du résident.

Les visites des familles

Vos familles ou amis peuvent vous rendre visite chaque jour entre 10.00 et 19.00 heures.

La direction se tient à la disposition des familles sur rendez-vous du lundi au vendredi (9h00-17h, le mercredi de 10h à 18h) pour tous renseignements ou observations éventuelles. Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 16h30.

Une boîte aux lettres relevée uniquement par la Direction est disposée près du bureau d'accueil afin d'y recevoir tout courrier ou correspondances diverses des familles de nos résidents. Ceci dans le but de permettre une communication privilégiée avec la Direction en cas d'absence de celle-ci, en dehors des heures normales d'ouverture de bureau, notamment les week-end et jours fériés.

Le linge

L'entretien du linge de corps et de literie s'effectue dans notre institution. Tous les vêtements doivent être nominés de façon indélébile.

Nous pouvons prendre en charge l'achat de nominettes et le marquage sur les vêtements pour un supplément forfaitaire de 25,00 € à l'admission.

Le linge de literie et de toilette est fourni par la maison.

L'apport de linge de type Damart est à éviter. Nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration éventuelle.

Les prix

« L'Orée du Bois » entité unique se divise toutefois en deux bâtiments :
1 : La maison de repos : L'Orée du bois
2 : La résidence : La Clairière

I. L'orée du bois

Type 1 :Chambre individuelle 12 m², WC + douche
42.66 € /jour (⊕1301,10 € /mois)

Type 2 :Chambre individuelle 14 m², WC + douche
46.18 € /jour (⊕1408,40 € /mois)

Type 3 : Grande chambre individuelle rénovée
59.00 € /jour (⊕1800 € /mois)

Type 4 :Chambre individuelle rénovée
50.00 € /jour (⊕1525 € /mois)

Type 5 :Chambre double rénovée
43,00 € /jour (⊕1311,50 € /mois)

Type 6 :Chambre double, WC + douche
42.66 € /jour/personne (⊕1301,10 € /mois)

Les suppléments de l'orée du bois et La Clairière en chambre sont notamment :

Les produits d'hygiène ou de soins, la location d'un téléviseur, les prestations du coiffeur, les suppléments pharmacie, docteurs, kiné, pédicure , la télédistribution, les frais de téléphone pour les unités de temps utilisées, les frais administratifs propres au résident, l'assurance RC familiale du

résident, les frais de coutures, confiseries et boissons diverses, les frais de transport, factures diverses établies au nom du résident et payée par notre établissement (par ex : cotisation mutuelle, analyse laboratoire...).

II. La Clairière

Type 2 : Chambre individuelle spacieuse 14 m² + WC + douche

46.18 € /jour (⊕1400 € /mois)

B. Les appartements (appelés : Flats) / Résidence-service

Le loyer mensuel : 1076.19 € / mois

Ce prix comprend :

- studio et mobilier
- studio tapissé et peint
- coordination médicale (Dr, pharmacie, infirmière, kiné)
- surveillance médicale et sécurité 24H/24H(veilleuse sur place)
- eau, électricité, chauffage
- assurance locative
- café, biscuit l'après-midi
- animation
- pré-équipement télédistribution
- pré-équipement téléphone

Les suppléments qui correspondent à des services auxquels le résident peut faire librement appel.

Petit déjeuner inclusive 1 consommation	2,50€
Dîner inclusive 1 consommation	12,00€
Souper inclusive 1 consommation	
Tartines + charcuterie	5,00€
Plat froid	10,00€

L'entretien du linge plat / personne / mois	30,00€
Consommation cafétéria selon prix affiché	
L'entretien du linge personnel / personne / mois	30,00€
Entretien quotidien du flat (coût hebdomadaire)	30,00€
Matériel Incontinence selon prix appliqué par la firme	
Service technique / 15 minutes	6,00€
Télédistribution / flat / mois	9,00€
Location TV / flat / mois	13,00€
L'Abonnement de téléphone / flat / mois	15,00€
Les coûts administratifs	2,55€
Responsabilité Civile par an	9,00€
Prestataires personnels (coiffeur, kiné, médecin,)	selon tarifs
La taxe de séjour communale : 0,90 € / jour si le résidant n'est pas domicilié en Belgique. Prix fixé par l'administration Communale (Prix en vigueur au 01/01/2003).	

Interventions financières et subsides

Réduction incontinence :

Pour les personnes en maison de repos et de soins, une réduction de 0,31 euro pour chaque journée de présence vous est accordée sur votre facture d'hébergement.

Allocation pour l'aide aux la personnes âgées

L'allocation pour l'aide aux personnes âgées est accordée à la personne handicapée de 65 ans ou plus qui, en raison de la réduction de son autonomie, doit supporter des frais supplémentaires.

Pour le calcul de l'allocation, il est tenu compte des revenus de la personne handicapée, ainsi que de la personne avec laquelle elle forme un ménage. Certains abattements sont néanmoins appliqués sur ces revenus.

La personne qui souhaite obtenir l'allocation pour l'aide aux personnes âgées doit être domiciliée en Belgique et y séjourner réellement. Elle doit également posséder une des nationalités visées par la législation.

La demande d'allocation doit être introduite auprès du bourgmestre de la commune où la personne handicapée est inscrite au registre de la population ou au registre des étrangers.

Montant maximum de l'allocation d'aide aux personnes âgées

catégorie 1 : 1.126,21 euros

catégorie 1 : 962,41 euros

catégorie 2 : 3.837,68 euros

catégorie 2 : 3.673,75 euros

catégorie 3 : 6.132,14 euros

catégorie 3 : 4.466,68 euros

catégorie 4 : 8.933,76 euros

catégorie 4 : 5.259,39 euros

catégorie 5 : 10.134,79 euros

Montants au 1er février 2012

catégorie 5 : 6.460,42 euros

Montants au 1er février 2012

Adresses et sites web

SPF Sécurité sociale - DG Personnes handicapées

Site Internet <http://www.handicap.fgov.be>

Centre Administratif Botanique - Finance Tower Boulevard du Jardin

Botanique 50 boîte 1 1000 Bruxelles

N° gratuit : 0800 987 99

Fax : 02 509 81 85

E-mail HandiF@minsoc.fed.be

Le MAF (maximum à facturer)

Maximum À Facturer (MAF)

Le MAF est une aide financière en matière de santé.

Dès que vos dépenses atteignent un montant déterminé,

certaines de vos frais de santé vous sont intégralement

remboursés. Et cela selon vos revenus et/ou votre situation sociale et/ou

l'état de dépendance chronique

Aucune démarche à entreprendre

La mutualité comptabilise vos tickets modérateurs. Dès que votre plafond de tickets modérateurs est atteint, les remboursements auxquels vous avez droit sont effectués automatiquement sur votre compte en banque.

Mode de paiement

Le paiement de l'hébergement s'effectue à la fin de chaque mois par domiciliation.

Possibilité de convalescence ou de court séjour

En fonction de nos disponibilités de chambres, toutes situations de santé nécessitant une convalescence, par exemple après une sortie d'hospitalisation ; de même que toutes situations nécessitant de relayer la famille ou toute personne ayant la garde d'une personne âgée de plus de 60 ans, par exemple un départ en vacances d'été ou d'hiver, un mariage, un déplacement professionnel ; une convalescence ou un court séjour peut être envisagé.

Les prix de nos chambres correspondent aux prix de nos différents types de chambres de la maison de repos L'Orée du Bois – Résidence La Clairière.

Pour tous renseignements complémentaires, un contact auprès de la Direction est souhaité.